



DECLARATION CGT AUX COMITES D'ENTREPRISES SSG & I2S GREVE POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE LE 8 MARS

Le 8 mars, ce n'est pas la journée de **LA** femme, pour offrir des fleurs ou des produits de beauté, c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

En 2017, la mobilisation est plus que jamais nécessaire face à ceux qui veulent remettre en cause les droits et libertés des femmes en France, comme aux États Unis, en Russie, en Pologne ou encore en Turquie. En France les inégalités ne sont pas résorbées. Les femmes sont payées 26% de moins que les hommes. Que dire également des retards en matière d'évolution de carrière, de temps de travail...

Il semble bien que les patrons des entreprises tirent avantage des écarts de salaire. C'est ainsi qu'un éditorialiste, Christophe Barbier a pu dire « **L'égalité salariale homme-femme serait un désastre pour l'économie** » !

L'égalité professionnelle femmes/hommes ne se marchande pas. C'est bien une exigence que cessent les inégalités, les discriminations qui sont autant de violences, porteuses de souffrance, contre les femmes

L'EGALITE PROFESSIONNELLE N'EST PAS UNE UTOPIE MAIS UNE MESURE DE JUSTICE.

SOPRA STERIA ne se distingue pas des autres entreprises en matière d'égalité professionnelle. Au contraire le blocage est fait d'entrée en refusant l'établissement d'un diagnostic précis, ce qui permettrait d'engager sans retard les mesures pour éliminer toutes les inégalités.

L'exigence logique est d'obtenir les informations permettant de comparer des situations... comparables. Niveau d'études similaire, durée de l'expérience professionnelle similaire, valeur du travail comparable. Sopra Steria compare les salarié-e-s quel que soit leur ancienneté. Ce que la Direction de Steria avait finalement accepté de donner en matière d'informations, la Direction actuelle du Groupe le refuse, cherchant à gagner du temps.

La CGT au niveau national a fait des propositions reprises par la CGT SOPRA STERIA. Ce sont celles-ci qu'elle défendra lors de la négociation sur l'égalité dans l'entreprise I2S.

Face à un blocage, la CGT SOPRA STERIA utilisera tous les moyens, y compris judiciaires, pour mettre un terme aux discriminations, qui sont bien un délit pénal !

Sopra Steria I2S a déjà été condamnée pour discrimination sexiste et obligée à réintégrer Bouchra, notre élue au Comité d'Etablissement I2S qui avait porté l'affaire devant la Justice. D'autres femmes sont aujourd'hui dans la même situation.

Les violences sexistes dans le milieu du travail doivent cesser.

15h40, c'est l'heure à laquelle les femmes arrêtent d'être payées chaque jour, sur la base d'une journée standard (9h – 12h30/13h30 – 17h). Les femmes sont toujours payées **26% de moins** que les hommes :

- parce qu'elles sont **30%** à travailler à **temps partiel**,
- parce qu'elles sont concentrées dans des métiers dévalorisés socialement et financièrement,
- parce qu'elles ont un moins bon déroulé de carrière,
- parce qu'elles touchent moins de primes individuelles.

LA CGT SOPRA STERIA S'ASSOCIE à L'APPEL NATIONAL DE LA CGT, DE SOLIDAIRES, DES ASSOCIATIONS FEMINISTES, DE LA FSU ET DE L'ORGANISATION SYNDICALE ETUDIANTE UNEF :

LA CGT SOPRA STERIA APPELLE DONC LES FEMMES ET LES HOMMES SALARIE-E-S DU GROUPE SOPRA STERIA A FAIRE GREVE LE 8 MARS ET EN PARTICULIER A PARTIR DE 15H40 ET PARTICIPER AUX DIFFERENTES MANIFESTATIONS DE CETTE JOURNEE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES